



*ORDRE D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ EN VERTU DE L'ALINÉA 37(2)(f) DE LA LOI  
SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRES*

No de permis de la CCSN 15033-1-25.0

No de document CCSN 7476217  
Information(s) non classifiée(s)

Date de l'ordre: 20 mars 2025 TO:

Andre Sabongui  
Responsable de la demande  
2352767 Ontario Inc. operating as  
North York Diagnostic and Cardiac Centre  
250 Marlee Avenue  
North York, Ontario

ATTENDU QUE 2352767 Ontario Inc. est titulaire d'un permis de substances nucléaires lui permettant d'effectuer des procédures diagnostiques de médecine nucléaire (permis de la CCSN no 15033-1-25.0), que ce permis est délivré en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN) et qu'il autorise la possession, l'utilisation, le transfert, le stockage, l'importation et l'exportation de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement.

ATTENDU QUE le permis no 15033-1-25.0 a été délivré par un fonctionnaire désigné et est entré en vigueur le 1er juillet 2024.

ATTENDU QUE le personnel de la CCSN a relevé des lacunes dans le Manuel de radioprotection (MRP) soumis par le titulaire de permis dans le cadre de sa demande de renouvellement de permis, comme des erreurs dans le calcul de l'activité minimale décelable.

ATTENDU QUE, à la lumière de ces lacunes, le fonctionnaire désigné a délivré le permis pour une période écourtée (1 an) et a inclus à titre de document au permis l'engagement du titulaire de permis de soumettre un manuel de radioprotection révisé d'ici le 30 septembre 2024 afin de corriger les lacunes.

ATTENDU QUE, le 20 septembre 2024, le personnel de la CCSN a procédé à une inspection de 2352767 Ontario Inc. pour vérifier si l'entreprise réalisait ses activités de manière sûre.

ATTENDU QUE, même si le personnel de la CCSN n'a pas cerné de préoccupations immédiates en matière de santé et de sécurité, il craignait que la situation évolue si les mesures en suspens n'étaient pas réglées, car elles pourraient entraîner une dégradation grave du programme de radioprotection (PPR).

ATTENDU QUE, à la suite de l'inspection du 20 septembre 2024 effectué par la CCSN,



2352767 Ontario Inc. a été priée de prendre des mesures correctives au plus tard le 30 septembre 2024; elle devait notamment soumettre un MRP révisé traitant des lacunes relevées par le personnel de la CCSN et des cas de non-conformité observés pendant l'inspection.

ATTENDU QUE, le 30 septembre 2024, 2352767 Ontario Inc. a présenté un MRP révisé qui ne réglait pas les lacunes relevées par le personnel de la CCSN ni les cas de non-conformité observés lors de l'inspection de septembre 2024.

ATTENDU QUE, le 29 octobre 2024, 2352767 Ontario Inc. a été invitée à soumettre un manuel de radioprotection révisé et des réponses à l'inspection de septembre 2024 d'ici le 12 novembre 2024.

ATTENDU QUE, le 11 novembre 2024, 2352767 Ontario Inc. a demandé une prolongation jusqu'au 26 novembre 2024 pour soumettre les renseignements demandés.

ATTENDU QUE, le 26 novembre 2024, 2352767 Ontario Inc. a demandé une autre prolongation pour fournir les renseignements demandés sans préciser de délai pour la présentation des renseignements.

ATTENDU QUE, le 6 décembre, le personnel de la CCSN a envoyé une lettre d'avertissement à 2352767 Ontario Inc. pour exprimer ses préoccupations au sujet de la mise en œuvre du programme de radioprotection et du fait que l'entreprise demeure non conforme en raison des réponses insatisfaisantes fournies à la CCSN.

ATTENDU QUE, le 22 janvier 2025, 2352767 Ontario Inc. a soumis une nouvelle révision de son manuel de radioprotection accompagnée d'une note indiquant qu'il s'agissait d'un travail toujours en cours et qu'elle devrait soumettre une révision complète d'ici le 30 avril 2025.

ATTENDU QUE, le 12 février 2025, le personnel de la CCSN a envoyé une deuxième lettre d'avertissement à 2352767 Ontario Inc. indiquant que les mesures correctives découlant de l'inspection de septembre 2024 n'étaient toujours pas mises en œuvre et que la révision du MRP était encore incomplète.

ATTENDU QUE, le 19 février 2025, 2352767 Ontario Inc. a présenté un manuel de radioprotection révisé et un plan pour corriger les lacunes relevées lors du dernier renouvellement de permis et de l'inspection de septembre 2024.

ATTENDU QUE le manuel de radioprotection révisé et le plan soumis ne corrigent toujours pas les lacunes relevées lors du dernier renouvellement de permis et de l'inspection de septembre 2024.

ATTENDU QUE, le 19 février 2025, le personnel de la CCSN a envoyé une lettre à 2352767 Ontario Inc. pour l'informer qu'une recommandation visant à révoquer le permis no 15033-125.0



serait présentée à la Commission en raison d'une maîtrise inadéquate par la direction du Programme de radioprotection, du défaut de fournir un manuel de radioprotection acceptable et du défaut de régler toutes les non-conformités relevées lors de l'inspection du 20 septembre 2024 dans un délai acceptable.

PAR CONSÉQUENT, conformément aux paragraphes 35(1) et 37(2) de la LSRN, j'ordonne ce qui suit :

- 1) 23522767 Ontario Inc., faisant affaire sous le nom de North York Diagnostic and Cardiac Centre doit :
  - a. transférer toutes les substances nucléaires et tous les appareils à rayonnement en sa possession à un ou plusieurs titulaires de permis autorisés à posséder les substances nucléaires d'ici le 14 avril 2025;
  - b. déclasser les salles de médecine nucléaire situées au 250, avenue Marlee, à North York (Ontario), conformément à la condition de permis 2571-6 (Déclassement), comme il est précisé dans le permis no 15033-1-25.0;
  - c. fournir à la CCSN, d'ici le 17 avril 2025, les documents de transfert des substances nucléaires et des appareils à rayonnement ainsi que la preuve documentée que le déclassement est terminé.

Cet ordre demeurera en vigueur jusqu'à ce que je sois convaincu que tous les renseignements requis par le présent ordre ont été fournis et que les mesures requises ont été prises.

Karen Owen-Whitred  
Designated Officer  
Directorate of Nuclear Substance Regulation  
Canadian Nuclear Safety Commission

Daté à Ottawa, Ontario, Canada ce 20 mars 2025.